

Formation PPL(A) – Private Pilot Licence (Avion)

Licence de pilote privé avion – EASA Part-FCL

Présentation générale

La **PPL(A)** est une licence européenne de pilote privé permettant de voler sur un aéronef à titre non commercial. Elle constitue l'une des premières étapes vers une carrière aéronautique, tout en offrant la possibilité de voler en loisir, seul ou accompagné.

Objectifs de la formation

- Acquérir les compétences pratiques et théoriques nécessaires pour piloter en sécurité un avion monomoteur.
 - Maîtriser la préparation, la conduite et la gestion d'un vol en conditions VFR (règles de vol à vue).
 - Obtenir la licence PPL(A) délivrée par la DGAC selon les standards européens EASA Part-FCL.
-

Priviléges du PPL(A)

Le titulaire du PPL(A) peut :

- Agir en tant que **commandant de bord (PIC)** sur des opérations **non commerciales (vol privé)**.
- Transporter des passagers
- Voler dans l'ensemble des pays membres de l'EASA et de nombreuses autres autorités grâce à la reconnaissance internationale de la licence.

La licence peut être complétée par des qualifications additionnelles :
Vol de nuit (VFR-N), Vol aux instruments (IR), Voltige, Montagne, etc.

Pré-requis pour débuter la formation

- **Âge minimum :** Il est conseillé d'avoir au moins 15 ans pour commencer l'entraînement. Dès 16 ans, vous pouvez être lâché solo et dès 17 ans, vous pouvez passer l'examen pratique.
 - **Certificat médical :** Classe 2 obligatoire (délivré par un médecin agréé DGAC).
 - Aucun niveau d'étude spécifique n'est requis.
-

Contenu de la formation

1. Instruction pratique (vol)

Conformément au FCL.210.A :

- Minimum **45 heures de vol**, dont :
 - **25 heures en double commande,**
 - **10 heures en solo supervisé,**
 - dont au moins **5 heures de navigation solo**, incluant :
 - un vol en campagne d'au moins **150 NM** (270 km) avec **2 atterrissages complets** sur deux aérodromes différents.

La formation inclut :

- Pilotage de base
- Maniabilité et sécurité
- Navigation VFR en campagne
- Procédures normales et d'urgences
- Communications radio
- Préparation et gestion d'un vol complet

Le but est que le pilote soit autonome dans la gestion du vol.

2. Instruction théorique

Programme conforme au Part-FCL :

- Réglementation aérienne
- Connaissance générale de l'aéronef
- Performance et préparation du vol
- Performances humaines
- Météorologie
- Navigation
- Procédures opérationnelles
- Principes de vol
- Communications VFR

L'examen théorique est composé de **9 matières**, sous forme de QCM, à passer auprès de la DGAC.

Durée de la formation

La formation est flexible et s'adapte aux disponibilités des élèves :

- De **3 à 6 mois** en programme intensif
 - Jusqu'à **12 à 24 mois** en programme loisir
-

Examen final

Pour obtenir la licence PPL(A), il faut :

-
1. **Réussir l'examen théorique (PPL(A) – DGAC).**
 2. **Réussir l'examen pratique** avec un examinateur FE(A). Au programme, préparation du vol, maniabilité, navigation, procédures en vol...

Licence et validité

- La licence est délivrée par la DGAC et est valable **à vie**.
- Les priviléges de la qualification de classe SEP(T) associée à la licence PPL(A) nécessitent un maintien de compétence :
 - 12 heures de vol dans les 12 derniers mois,
 - dont 6 heures en PIC,
 - 12 décollages et 12 atterrissages,
 - et 1 vol d'entraînement avec instructeur (FI) dans l'année précédent l'expiration de la qualification de classe SEP

Débouchés et suites de parcours

Le PPL(A) est la première étape pour évoluer vers :

- Le **CPL(A)** (pilote professionnel),
- L'**ATPL(A)** (pilote de ligne),
- Les qualifications IR, multimoteur, nuit, montagne, etc.